

Avis aux étudiants de la 2^e année des masters (temps aménagé) Année universitaire 2026-2027.

Il est porté à la connaissance des étudiants de **la deuxième année des masters (temps aménagé)** au sein de l'École Supérieure de l'Éducation et de la Formation de Béni Mellal qu'ils doivent procéder à la réinscription au titre de l'année universitaire 2026-2027, **du 26/10/2026 au 30/10/2026**.



Pièces demandées pour la réinscription :

- Attestation de travail
- Reçus de paiement des frais d'inscription

Les frais d'inscription, d'un montant de **16 000 DHS (en une seule ou deux tranches de (8000 DHS * 2))**, doivent être versés sur le compte bancaire de l'Université, ouvert auprès du Trésor public du Royaume du Maroc.

310090100202470199750177

- La réinscription n'est définitive qu'après la présentation la régularisation de la totalité des frais d'inscription.

Il convient de rappeler que l'étudiant est tenu de faire figurer sur le reçu de paiement les informations suivantes :

- Le nom de l'étudiant effectuant le versement
- Le nom de l'établissement (ESEF/Master/ intitulé du master)
- La deuxième tranche doit être versée avant le **31 janvier 2027**.

